
Règlements du Prix Léonidas-Bélanger 2018

1. Ce prix s'adresse aux organismes sans but lucratif qui œuvrent dans les domaines de l'histoire, de la généalogie ou du patrimoine et qui sont membres en règle de la Fédération Histoire Québec (FHQ).
2. Le prix comprend deux volets : « publication » et « réalisation-événement ». Un prix pour le volet publication sera remis à chaque année paire et un prix pour le volet réalisation-événement sera remis à chaque année impaire. Le Prix Léonidas-Bélanger 2016 ne sera donc décerné qu'aux candidatures du volet « publication »
3. Le Prix Léonidas-Bélanger est constitué d'une bourse de 1000 \$ pour couronner l'excellence d'un projet de publication réalisé par un organisme membre de la FHQ dans les domaines de l'histoire locale ou régionale.
4. Les publications admissibles à ce prix doivent être :
 - des publications imprimées comportant plus de seize (16) pages et doivent avoir été publiées par une société d'histoire, un comité du patrimoine ou tout autre organisme membre en règle de la Fédération Histoire Québec.
 - des publications numériques (CD, DVD, document PDF ou sur tout autre support) pour lesquelles il n'existe aucune version papier.
5. Pour être admissible, le dépôt légal de la publication doit avoir été effectué entre le 1^{er} trimestre de 2016 et le 4^e trimestre de 2017.
6. L'organisme qui désire poser sa candidature doit soumettre **trois (3) exemplaires de tous les documents requis**, soit la publication, l'historique du projet ainsi que le bilan financier, la fiche signalétique donnant le nom, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de l'organisme ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne responsable de la candidature.

Les textes et documents manuscrits ne sont pas admissibles.
7. À défaut de satisfaire aux articles précédents, une candidature pourra se voir rejetée.
8. Le conseil d'administration de la Fédération Histoire Québec désigne les trois [3] membres du jury.
9. La direction générale de la Fédération Histoire Québec conserve toutes les publications présentées ainsi que les dossiers de candidatures jusqu'à ce que le jury soit entièrement formé et se charge d'envoyer les dossiers de candidatures aux jurés.
10. Chacun des jurés fait sa propre évaluation en se servant des grilles fournies par la FHQ et remet son évaluation finale à la direction générale qui se chargera de compiler les résultats.

Règlements du Prix Léonidas-Bélanger 2018 (suite)

11. Les membres du jury jugent les candidatures soumises au prix Léonidas-Bélanger selon les critères suivants :
- a) **Historique du projet** : genèse, recherche, rédaction, contribution de la société membre ou d'une équipe au sein de la société, etc.;
 - b) **Démarche financière** : contribution en ressources humaines, financières, documentaires, matérielles et/ou intellectuelles de la société membre, démarches entreprises par la société pour trouver les ressources nécessaires à la réalisation (en tout ou en partie) de la publication, etc.;
 - c) **Coût global du projet** : la notion de rapport qualité-prix, celle de bénévolat par rapport aux services payés, etc.;
 - d) **Qualité de la rédaction** : qualité de la langue, du style;
 - e) **Qualité de la publication** : présentation générale de la publication;
 - f) **Apport de la publication au milieu** : présentation de données historiques nouvelles, meilleure connaissance du milieu local et régional, sensibilisation du milieu à son histoire et à son patrimoine, contribution au sentiment identitaire et d'appartenance, valorisation du milieu, enrichissement de l'histoire générale, etc.
12. La décision du jury est finale et sans appel.
13. Après avoir procédé à la remise officielle du prix, la Fédération Histoire Québec conservera un exemplaire de la publication présentée en candidature pour enrichir son centre de documentation et retournera à chaque société candidate les deux autres copies.
14. Tous les documents soumis pour le prix doivent parvenir à la FHQ avant le lundi 6 avril 2018, le sceau de la poste en faisant foi, à l'adresse suivante :

Fédération Histoire Québec
« Prix Léonidas-Bélanger 2018 »
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2